

Salles-la-Source : le silence de la préfète

■ **Sollicitée** dès lundi matin par nos soins sur le dossier de la cascade de Salles-la-Source, pour savoir si, au regard des derniers développements, la représentante de l'État allait signer, ou pas, le fameux arrêté qui autoriserait l'exploitant de la centrale à continuer à faire turbiner son usine hydroélectrique, les services de Cécile Pozzo di Borgo nous ont fait savoir hier matin que la préfète préférerait pour l'instant réserver sa réponse.

Rappelons que l'un des propriétaires fonciers de Salles-la-Source vient de gagner en première instance devant le TGI de Rodez face à l'exploitant, dont une partie de la conduite forcée passe chez lui.

La défense de l'exploitant s'abrite sur le fait que cette décision n'est pas définitive puisqu'il lui reste encore la possibilité d'interjeter en appel, ce qui suspendrait du même coup le jugement du TGI de Rodez (notre édition du 17 novembre). Mais cet appel, d'un point de vue purement juridique, ne semble pas à même, par contre, de laisser la préfecture libre de prendre son arrêté (ne serait-ce qu'en raison d'une absence manifeste de preuves quant à la maîtrise du foncier), arrêté sans lequel l'exploitant ne serait plus, de fait, autorisé à exploiter sa microcentrale...

Rappelons par ailleurs que ce dossier est en outre remonté jusqu'au ministère de l'Environnement à la suite d'un courrier co-signé par le député européen José Bové et la conseillère régionale Marie-Françoise Vabre.

Bref, pour la préfète, il semble en effet urgent d'attendre...